

I'm not a bot



Dans l'étape « Adresse et contact », fournissez l'adresse e-mail de votre élève ainsi que son numéro de téléphone portable. Ces coordonnées seront utilisées pour informer le demandeur des différentes étapes de sa demande. Le compte ANTS de votre élève sera créé à partir de l'adresse e-mail renseignée : Si votre élève possède déjà un compte ANTS, assurez-vous que les informations renseignées sont exactes pour poursuivre la demande. Si votre élève ne possède pas de compte ANTS, il sera créé automatiquement et un mail lui sera envoyé afin d'activer son compte. Une fois la demande finalisée, l'élève recevra un mail indiquant qu'une demande a été faite par son auto-école en son nom. Il est possible de faire envoyer soit une photo signature numérique via la plateforme grâce au code e-photo (colonne de gauche), soit une photo signature papier par le biais d'un formulaire (disponible en fin de procédure) qui devra être envoyé par courrier (colonne du milieu). Pour envoyer une photo ANTS, vous pouvez suivre les étapes ci-dessous : *

Plongez dans les étapes et apprenez comment transférer des photos d'un téléphone vers un cadre photo numérique ! * Téléchargez l'application mobile Pix-Star Snap. * Ajoutez votre cadre à l'application Pix-Star Snap. * Capturer une nouvelle image. * Sélectionnez une photo dans votre galerie. * Envoyer un dossier entier de photos. L'ANTS viendra collecter auprès de l'organisme agréé la photo d'identité et la signature. Ainsi vous n'avez plus rien à envoyer par la poste. Attention : Si vous faites une erreur lors de votre demande, l'État « grille » le code ephoto. Vous devrez alors refaire et payer de nouveau pour avoir un nouveau code ePhoto. Pour effectuer une pré-demande en ligne, vous aurez à créer votre compte personnel « usager » sur le site web de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) avec le lien suivant : . L'ensemble des pièces doit être scanné ou photographié. Les images peu lisibles peuvent entraîner le rejet de la procédure. La photo et la signature demandées par l'ANTS jouent un rôle important dans un certain nombre de démarches. Les particuliers seront amenés à fournir ces éléments dans le cadre de l'obtention ou du remplacement du permis de conduire, du passeport et d'autres documents. Toutefois, afin de mener à bien la formalité, l'intéressé doit se plier à une procédure plus ou moins contraignante. Les personnes auront l'obligation de fournir des pièces dématérialisées pour régler certaines formalités, ainsi que des photos et signatures numérisées. La photo-signature numérique de l'ANTS est conçue pour permettre aux particuliers d'accomplir les démarches en ligne. Cela signifie que la photo et la signature remises à l'ANTS seront ensuite affichées sur les documents délivrés par cette structure. Cependant, ces pièces numériques aident également les responsables à confirmer l'identité du requérant dans certains cas. Lors de la demande de remplacement d'un permis de conduire usé, le service concerné vérifiera si la photo et la signature correspondent bien à celles présentes sur la pièce usée. Il est important de noter que l'ANTS conserve des données à caractère sensible (photos, signature et informations personnelles), ce qui explique pourquoi elle ne compte que peu de partenaires dans le secteur privé. Ces derniers doivent respecter des normes strictes pour assurer la protection des données personnelles des usagers. Pour obtenir une signature ou une photo numérique, les services concernés offrent plusieurs options. Les particuliers peuvent se rendre chez un photographe agréé ou utiliser un photomaton prévu à cet effet. Les cabines de type Photomaton sont disséminées sur tout le territoire national et présentent une vignette bleue avec l'inscription « Agréé services en ligne ANTS ». Une fois la photo prise, le particulier devra apposer sa signature sur une tablette à l'aide d'un stylet. Il recevra alors la planche photo-signature qui sera liée à son dossier plus tard. Le code e-photo, composé de 22 caractères, lui sera également utile pour les démarches futures. Lorsque le requérant souhaite régler une demande, comme celle de carte grise par exemple, il devra suivre les indications du site et fournir sa photo-signature destinée à l'ANTS. Il suffira alors de saisir le code de 22 caractères pour afficher les photos prises ainsi qu'une signature. En cas d'erreur, il faudra demander de l'aide sur le site de l'ANTS. Le processus de création d'une signature numérique via l'Agence Nationale des Titres et Sujets (ANTS) peut être mené par plusieurs voies, notamment le téléphone, e-mail ou formulaire de contact. Cependant, il est préférable de recourir aux services de photographe agréé pour obtenir une signature numérique de qualité. La création d'une signature numérique coûte entre 5 et 6 euros si l'on utilise un photomaton, mais ce prix peut augmenter sensiblement si l'on sollicite les services d'un photographe agréé. Il est conseillé de se tourner vers la deuxième option pour éviter toute mauvaise surprise. Le photographe livrera des instructions qui garantiront que les clichés répondent bien aux exigences de l'ANTS, mais le photomaton coûtera plus cher et il faudra parfois prendre plusieurs prises pour obtenir une photo parfaitement enregistrée. Le code e-photo est valable pendant six mois après sa délivrance. Si ce code expire, il faudra se renseigner sur les étapes à suivre pour le remplacement. Il est important de noter que les codes e-photo sont uniques et qu'il faudra se procurer plusieurs si l'on souhaite régler plusieurs démarches nécessitant la signature numérique. Une vidéo peut être consultée pour mieux comprendre les procédures en vigueur chez l'ANTS. La validation du diplôme professionnel nécessite une inscription dans une nouvelle catégorie, mais le champ du numéro de permis n'est pas obligatoire lors du dépôt de votre demande en ligne. Lorsque vous inscrivez à un code, vous obtenez souvent un message d'erreur indiquant qu'il y a une date de naissance bloquante, ce qui peut être un problème pour certains opérateurs agréés. Il est essentiel que ces sociétés acceptent votre date de naissance. Les organismes compétents sont : Bureau Veritas, Code n'Go Dekra, La Poste, Pearson Vue, Point Code, SGS et Exa Code. Vous devez les contacter directement pour résoudre ce problème. La demande de validation de diplôme professionnel se fait en ligne, où tous les éléments de la demande sont transmis dématérialisés. Pour accéder à ce service, vous devez avoir un compte ANTS ou créer-en un afin de réaliser vos démarches. Pour commencer, sélectionnez le motif "Je demande la fabrication d'un titre de permis de conduire" et ensuite "Il s'agit d'une validation de diplôme professionnel". Suivez ensuite les instructions pour sélectionner la ou les catégories obtenues. Vous pouvez suivre l'avancement de vos demandes sur votre compte et renouveler votre permis de conduire via le site de l'ANTS. Pour cela, vous devez vous connecter ou créer un compte et cliquer sur « Permis de conduire », puis sélectionner « Je demande la fabrication d'un titre de permis de conduire » pour le motif « Renouvellement de titre ». Vous devrez ensuite choisir le motif de renouvellement correspondant à votre situation. Si votre demande en ligne n'a pas encore été validée, vous pouvez modifier toutes les informations contenues dans la demande, à l'exception du motif. Si une erreur est détectée sur le motif, nous vous invitons à supprimer votre demande en ligne depuis le tableau de bord de votre compte et recommencer l'ensemble du processus. **Cas 1 : Votre demande n'a pas été validée** Si vous avez déjà envoyé votre demande, elle est actuellement non modifiable. Elle a été transmise à l'administration pour traitement, qui se chargera de revenir vers vous en cas de besoin. **Étapes de validation ** 1. Connectez-vous à votre compte. 2. Consultez l'état de votre demande depuis le tableau de bord de votre compte. Pour connaître les pièces justificatives nécessaires à votre demande de permis de conduire, consultez le descriptif de la démarche qui vous concerne. Vous pouvez utiliser votre compte ANTS pour réaliser une demande en ligne pour une autre personne qui n'a pas accès à internet. Assurez-vous de bien renseigner les informations de ce tiers et non vos propres coordonnées. Lors de la saisie de la demande, veillez à noter les informations relatives au demandeur du permis de conduire, car ces coordonnées seront reprises pour informer le demandeur des différentes étapes de sa demande. **Démarche en ligne : ** La demande de permis de conduire en ligne est une démarche totalementérialisée. L'ensemble des pièces justificatives du dossier (pièce d'identité, justificatif de domicile ...) doit être fourni au format numérique. Pour numériser les documents, utilisez : ... Pour générer votre justificatif d'identité, choisissez « France Identité » et scannez le QR Code affiché sur votre écran (cliquez sur "générez le justificatif" si vous êtes sur votre téléphone). Vérifiez ensuite les informations affichées sur votre justificatif. Pour la demande de permis, il est possible de fournir une e-photo, qui est une photo d'identité dématérialisée avec signature numérique. Pour obtenir une e-photo, vous pouvez choisir un photographe professionnel ou une cabine agréée qui a une vignette bleue indiquant "Agréé services en ligne ANTS". Ils peuvent prendre votre photographie et votre signature sous forme numérisée. Lors de la prise de photo, il n'y a aucun changement et vous pouvez apposer votre signature à l'aide d'un stylet sur une tablette ou un écran tactile. Si vous n'avez pas de photo-signature, vous pouvez choisir l'option "Je dispose d'une photo d'identité classique" à l'étape 4 de votre demande. Vous devrez imprimer le formulaire de dépôt photo et signature, y coller votre photo et apposer votre signature avant de l'envoyer par courrier simple. Pour vous inscrire à l'examen du code de la route, il est nécessaire de faire une demande d'inscription en ligne via notre site. Une fois la demande instruite et après un délai de 48 heures, le code NEPH sera activé et vous pourrez vous inscrire à l'examen. Cependant, si votre code NEPH se désactive sans raison particulière, il faudra réaliser sa réactivation pour pouvoir s'inscrire à l'examen. Lorsque vous êtes en état « demande apte », le code NEPH est actif. Vous pouvez tester votre code NEPH en essayant de vous inscrire sur un site d'inscription au code de la route. Si votre département est référencé, il convient de réaliser cette démarche sur le site. Sinon, vous devez vous rapprocher du service en charge localement des examens du permis de conduire. Habituellement, il s'agit du Bureau d'Education Routière qui dépend d'une Direction Départementale du Territoire (DDT). Une fois la démarche réalisée, comptez 48 heures avant que le code NEPH soit à nouveau actif. La demande de conversion de votre brevet militaire se fait en ligne. Tous les éléments de la demande sont transmis de manière dématérialisée : données d'état-civil, photo, signature ainsi que les pièces justificatives. Pour réaliser votre demande, vous devez posséder ou créer un compte ANTS. Lorsque vous sélectionnez le motif "Je demande la fabrication d'un titre de permis de conduire", puis "il s'agit d'une conversion de brevet militaire" et enfin sélectionnez la ou les catégories obtenue(s), vous pourrez procéder à votre demande. Si vous faites une demande de conversion de brevet militaire, vous recevrez un récépissé de dépôt de la demande. Si votre demande ne comporte pas de photo-signature au format numérique, vous serez invité à éditer le formulaire de dépôt photo et signature lorsque votre demande en ligne sera terminée. En attendant la réception du nouveau permis de conduire, il est possible de continuer à conduire des véhicules militaires. Cependant, pour conduire des véhicules civils, vous devez attendre la réception du nouveau permis de conduire. La demande de correction d'un permis de conduire se fait également en ligne. Ce service, accessible dans tous les départements, permet de faire une demande de correction du permis de conduire. Tous les éléments de la demande sont transmis de manière dématérialisée. Pour réaliser cette démarche, vous devez posséder un compte ANTS. Lorsque vous sélectionnez le motif "Je souhaite signaler une erreur sur mon permis de conduire reçu il y a moins de 6 mois.", vous devrez saisir le n° de permis concerné et indiquer l'erreur constatée. Cette téléprocédure est accessible uniquement depuis votre compte usager. Les écoles de conduite ne sont pas autorisées à effectuer cette démarche. La téléprocédure permet de faire refaire votre permis si vous constatez une erreur lors de la réception de celui-ci. Cette erreur peut concerner : une faute d'orthographe ou de saisie sur votre état-civil ; une mauvaise catégorie ou un oubli de catégorie ; une erreur dans la date de validité du nouveau permis ; une mention restrictive (boite auto) ou de droit supplémentaire (remorque lourde) oubliée. La photo et la signature seront reprises de la téléprocédure initiale et ne pourront donc pas être modifiées. Seuls les permis issus d'une demande en ligne peuvent faire l'objet d'une correction par cette procédure. Les erreurs sur les permis de conduire peuvent être corrigées en ligne. Si vous avez un ancien permis avec une erreur, vous devez utiliser la téléprocédure pour demander la fabrication d'un nouveau permis en cas de détérioration. Cependant, cette procédure ne s'applique pas si votre permis est perdu ou volé, si vous avez démnagé dans un autre département, ou si votre demande initiale était pour échanger un permis étranger. De plus, si l'erreur a été constatée il y a plus de 6 mois, vous devez faire une demande de correction en utilisant la téléprocédure "Je demande la fabrication d'un titre de permis de conduire", en sélectionnant le motif "Remplacement d'un permis détérioré". Vous devrez joindre une copie du permis erroné et une lettre expliquant l'erreur. Pour faire une demande de suspension de permis, vous devez vous connecter sur notre site et cliquer sur "Demander un permis de conduire", puis sélectionner le motif "Demande suite à la suspension de permis". Les délais de traitement peuvent varier en fonction de plusieurs facteurs, tels que la nature de votre dossier ou la période de l'année. Il est recommandé de soumettre votre demande en dehors des périodes de forte affluence et de vous assurer que votre dossier est complet avant de le déposer.